



RIVERGAZ

**La Ribotellière
49360 YZERNAY**

Maulévrier, le 29 novembre 2016

N/Réf. : JPC/AFO-2016-11-29

Objet : avis du Maire sur la remise en état du site

Monsieur le Président,

Conformément à l'article R. 512-6 du Code de l'Environnement, votre société RIVERGAZ, qui envisage de créer une unité de méthanisation située RD 65 à Maulévrier, a sollicité mon avis sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif des installations.

En réponse, je précise donc que si l'activité devait s'arrêter, le site devrait être remis, à votre charge, dans un état compatible avec une activité agricole. Le cas échéant, il pourrait être demandé à ce que les installations soient démantelées et déconstruites.

Je vous prie de croire, **Monsieur le Président**, à mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,

Jean-Pierre CHAVASSIEUX

